

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Enduit Mat**
- Code du produit: 10840, 10841, 10868, 10869, 10878, 12017
- UFI: PFCE-374Y-V01D-AEF1

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Vitrification

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg
- Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- | | | |
|-------------------|-----------|---|
| Flam. Liq. 3 | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| STOT SE 3 | H335-H336 | Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Asp. Tox. 1 | H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux

- déterminants pour l'étiquetage: solvant naphta aromatique léger (pétrole)

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 1)

· <u>Mentions de danger</u>	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· <u>Conseils de prudence</u>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P304+P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
	P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· <u>Indications complémentaires:</u>	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· 2.3 Autres dangers		
· Résultats des évaluations PBT et vPvB		
· <u>PBT:</u>	Non applicable.	
· <u>vPvB:</u>	Non applicable.	
· <u>Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien</u>	Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Numéro index: 649-356-00-4 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336 EUH066	50-100%
--	---	--	---------

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
 Etourdissement
 Vertiges
 Nausées
 Toux
 Apparition de sueurs
 Risque d'incidents respiratoires.

Risques**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
 En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 Peut être dégagé en cas d'incendie:
 Monoxyde de carbone (CO)
 Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 3)

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 4)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais.

· Classe de stockage:

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL**64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	11 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	25 mg/kg bw/day (ARB) 11 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	150 mg/m ³ Air (ARB) 32 mg/m ³ Air (BEV)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle,

telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 5)

STOKODERM (<http://www.stoko.com>) recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>) recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:
 FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>) recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:
 STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6, 480 \text{ min}$

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)
 Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
 Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)
 Caoutchouc fluoré (Viton)
 Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en caoutchouc
 Caoutchouc naturel (Latex)
 Butylcaoutchouc
 Gants en cuir

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 162 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 0,8 Vol %
- Supérieure: 7 Vol %
- Point d'éclair 45 °C
- Température d'auto-inflammation 450 °C
- pH Non déterminé.
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique à 20 °C 11 s (DIN 53211/4)
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Pression de vapeur à 20 °C: 5 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,88 g/cm³

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 90,2 %
- Teneur en substances solides: 10,0 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 7)

- | | |
|---|-------|
| <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u> | néant |
| <u>Explosibles désensibilisés</u> | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	3.592 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (rabbit)
		>2.000 mg/kg (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 8)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

EC50	<10 mg/l (daphnia magna)
IC50	<10 mg/l (daphnia magna)
LC50	<10 mg/l (green alge)
	>1-<10 mg/l (piscis)
EL50/48h	3,2 mg/l (ceriodaphnia Dubai)
	3,2 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	2,6-2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	2,9 mg/l (selenastrum capricornutum)
LL50/96h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	3,2 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Toxique pour les organismes aquatiques.
 Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 9)

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**· ADR, IMDG, IATA UN3295· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (solvant naphtha aromatique léger (pétrole)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

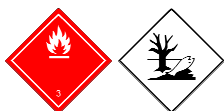
· IMDG HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light arom.), MARINE POLLUTANT

· IATA HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light arom.)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR

· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette 3

· IMDG

· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· IATA

· Class 3 Liquides inflammables.

· Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA III· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :

- Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 10)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- | | | |
|--|---------|-----------------------------------|
| · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): | 30 | Attention: Liquides inflammables. |
| · No EMS: | F-E,S-D | |
| · Stowage Category | A | |

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

- | | | |
|----------------------------------|----------|--|
| · ADR | | |
| · Quantités limitées (LQ) | 5L | |
| · Quantités exceptées (EQ) | Code: E1 | Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml |
| · Catégorie de transport | 3 | |
| · Code de restriction en tunnels | D/E | |

· IMDG

- | | | |
|----------------------------|----------|--|
| · Limited quantities (LQ) | 5L | |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E1 | Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
(SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)),
3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- | | |
|---|---|
| · Directive 2012/18/UE | |
| · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I | Aucun des composants n'est compris. |
| · Catégorie SEVESO | E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES |

- | | |
|---|-------|
| · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas | 200 t |
|---|-------|

- | | |
|--|-------|
| · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut | 500 t |
|--|-------|

- | | |
|---|-----------------------------|
| · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII | Conditions de limitation: 3 |
|---|-----------------------------|

- | | |
|--|--|
| · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II | |
|--|--|

Aucun des composants n'est compris.

- | | |
|----------------------------|--|
| · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 | |
|----------------------------|--|

- | | |
|--|--|
| · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) | |
|--|--|

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 11)

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 798,3 g/l· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

20.12.2022

· Numéro de la version précédente:

2

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.08.2023

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: Enduit Mat

(suite de la page 12)

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 2

FR